

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-180  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

Matière :  
COMMANDE  
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC

Séance du Conseil Municipal du mercredi 09 juillet 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**OBJET :**  
**RECONDUCTION**  
**CONCESSION**  
**FOURRIERE**  
**AUTOMOBILE**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Préscillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU  
EXECUTOIRE

**Procurations :**

Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Hélène GIRAL,

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Bruno PERLES,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Audrey GAIANI donne pouvoir à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES.

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

**Absents :** Marie-Claude BOURREL, Régine SURRE, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération n°2022-222 en date du 20 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société SEE BONNEFON Gérard comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile à Castelnaudary.

La convention de concession de service public de référence n°2022VILDSP048 a été notifiée le 24 octobre 2022, et a pris effet à compter de sa date de notification.

Conformément à l'article 3 de la convention de concession, la durée de la concession est de 3 ans ferme avec possibilité d'être reconduite pour 2 années supplémentaires en fonction de l'analyse des rapports d'activité et financiers.

Il est également précisé dans la convention en son article 3 que le concessionnaire sera averti de la reconduction dans le courant du mois de juillet précédant la fin de la période initiale de 3 ans.

La convention de concession arrivant ainsi à la fin de ses trois années fermes, l'Assemblée délibérante ayant pris acte annuellement des rapports d'activité et financiers, il convient de reconduire le présent contrat de concession pour deux années supplémentaires à compter du 24 octobre 2025, soit une date de fin d'exécution de la présente concession au 23 octobre 2027.

Monsieur le Maire informe donc l'Assemblée du choix de reconduire avec l'entreprise SEE BONNEFON Gérard comme concessionnaire afin d'assurer la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile, pour deux années supplémentaires.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**RECONDUIT** la société SEE BONNEFON Gérard en qualité de concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile à Castelnaudary, pour deux années supplémentaires.

**L'AUTORISE** à signer la lettre de reconduction du contrat de concession afférente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>16 JUIL. 2025</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>15 JUIL. 2025</b> Par publication le : <b>16 JUIL. 2025</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
---

Castelnaudary, le 09 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

